

Dans le même ordre d'idées, et profitant de la présentation de cet avis de motion, nous invitons le gouvernement à étudier le problème du petit entrepreneur que l'on retrouve dans les villes et villages de nos circonscriptions. Au fait, je pense à des menuisiers, des plombiers ou des peintres qui, très souvent, exercent leur métier à leur compte personnel et qui, n'ayant plus de travail, doivent louer leurs services à des entrepreneurs comme salariés. Comme la plus grande partie de leur temps est consacrée à travailler pour leur compte personnel, il leur est excessivement difficile de bénéficier des prestations d'assurance-chômage.

Voilà pourquoi nous sommes d'avis que le gouvernement devrait étudier ce problème particulier d'une partie des travailleurs de chez nous. De plus, comme il semble que l'on doive accepter le chômage comme un fait permanent, la loi sur l'assurance-chômage devrait être repensée complètement et ordonnée aux besoins de la situation actuelle.

J'ai à l'esprit le problème auquel doivent faire face les chômeurs par suite du fait que les chèques de prestations d'assurance-chômage ne portent aucune mention de la période de chômage comprise dans ledit chèque. Au fait, j'ai eu connaissance de plusieurs cas où des chômeurs ont eu des difficultés avec la Commission d'assurance-chômage, alors qu'on les accusait d'avoir touché des prestations...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'espère bien que l'honorable député n'a pas l'intention d'aborder tous les problèmes relatifs à l'assurance-chômage, car nous sommes actuellement à étudier une motion visant tout simplement à signaler le problème des employés saisonniers dans l'industrie agricole. Je regrette infiniment d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui dire qu'il ne peut traiter de toutes les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. J'espère donc qu'il reviendra à la motion actuellement à l'étude.

M. Frenette: Je vous remercie, monsieur le président, et je m'excuse si j'ai dépassé quelque peu le cadre du débat.

Je reviens donc au thème de la motion à l'étude, lequel touche le problème de la main-d'œuvre agricole. Étant donné que je ne veux pas enterrer cette motion sous une avalanche de fleurs, je termine donc mes observations, déclarant que nous sommes tout à fait d'accord avec l'honorable député qui a présenté la motion et que, si elle est mise aux voix, nous nous ferons un devoir de voter en faveur.

(Traduction)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, avec la fierté d'être d'extraction paysanne, je prends la parole au nom de

mon parti pour exprimer notre appui de l'esprit et de l'objet de cette motion. Afin d'exprimer clairement ce que j'ai en tête, je citerai la motion:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'a-propos de modifier la loi sur l'assurance-chômage afin que les travailleurs saisonniers employés dans les fermes touchent des prestations semblables à celles actuellement versées aux pêcheurs saisonniers.

Je reconnais que le problème des pêcheurs est différent de celui des travailleurs agricoles, mais nous appuyons cette motion, car nous estimons qu'elle s'efforce d'obtenir du gouvernement que le député envisage de modifier la loi de telle sorte que les travailleurs agricoles saisonniers puissent bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage.

Je ne puis m'empêcher de mentionner à mes amis créditistes vis-à-vis que j'écoute avec intérêt leurs observations relatives aux questions agricoles, car je sais que nombre de leurs électeurs vivent du produit de la terre. Je veux appeler leur attention sur le fait que je compte parmi les quelques députés qui mènent une vie paysanne, au fond des bois, et, à cet égard, nous avons une certaine affinité. C'est pourquoi leurs observations sur l'agriculture m'intéressent.

J'ai quelques mots à dire à propos du discours de l'honorable député qui a parlé au nom du parti libéral. J'ai remarqué qu'à certains moments, il s'indignait presque de constater que rien n'avait été fait pour modifier la loi, de telle sorte que les travailleurs agricoles puissent bénéficier de ses dispositions. Il a dit qu'il était étrange que les pêcheurs soient traités différemment des travailleurs agricoles. Ce n'est pas du tout étrange. Le parti même qu'il représente est à l'origine de cette situation, au moins jusqu'en 1957. L'honorable député ignore-t-il que, pendant 14 ans, la Chambre a discuté de cette question? Les députés de notre parti, lorsqu'ils siégeaient de l'autre côté, et faisaient face au gouvernement libéral ont, pendant des années, plaidé, à la demande de leurs commettants et des groupements agricoles, pour que la loi soit modifiée dans le même sens que l'honorable parrain de cette motion a indiqué.

Puis le député d'Essex-Ouest (M. Gray) a dit qu'il ne comprendrait pas...

M. Gray: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. l'Orateur: J'accepte la question, mais je ne saurais obliger l'honorable député à y répondre.

M. Gray: J'aimerais demander à l'honorable député s'il sait que nous sommes en 1962?

M. Herridge: Oui, je sais que nous sommes en 1962, mais je sais que les membres de